

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

Sous la Présidence de Jean-Michel CATELINOIS, Maire

Présents : MM. Mmes CATELINOIS – ROLLE - BESSIERE - LOVERINI – RIVIERE – SEGUIN – BRUN - BELEZY - MONNIER – BERNARD – FAYOLLE – AUBERT - DEPIERRE – CRAPIS – DURIAUD - de DIANOUS.

Absents ayant donné procuration : Mme BETRANCOURT donne procuration à Mme SEGUIN – M. SELLAL donne procuration à M. BERNARD – M. ENTAT donne procuration à Mme BRUN - Mme ABBASSI donne procuration à M. ROLLET – Mme BAHKTAR donne procuration à Mme BESSIERE - MME MOUREY donne procuration à M. RIVIERE – M. SZYMANSKI donne procuration à Mme BELEZY – Mme MONTAGNE DALLARD donne procuration à Mme DURIAUD - M. BENOIT donne procuration à Mme DE DIANOUS

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Elus.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Jacqueline BESSIERE comme secrétaire de séance.

VOTE :

Le conseil municipal accepte à l’unanimité que Madame Jacqueline BESSIERE soit la secrétaire de séance pour le conseil municipal du 8 Février 2018.

ORDRE DU JOUR

RESSOURCES HUMAINES

1. APPROBATION DU REGLEMENT DE TRAVAIL EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

COMMANDE PUBLIQUE

2. FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D’ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX D’UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 KVA – RELANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
3. DELEGATIONS D’ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. – ACTUALISATION DES SEUILS

AMENAGEMENT DE L’ESPACE

4. APPROBATION PROGRAMME DE TRAVAUX DEPLACEMENT DE DEUX COURTS DE TENNIS
5. SDED – DISSIMULATION DES RESEAUX ELETRIQUES ET TELEPHONIQUES – CHEMIN DES MARRONS – TRANCHE 2
6. MODIFICATION DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2017 – ASSOCIATION ANCRE

PETITE ENFANCE – SCOLAIRE – JEUNESSE

7. ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

INFORMATIONS

RECENSEMENT DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS

COMITES ET COMMISSIONS

- 10/01/2018 - Commission Sports
- 26/01/2018 - Commission Urbanisme
- 29/01/2018 – Commission Aménagement de l’Espace
- 29/01/2018 – Commission Finances
- 30/01/2018 – Commission Petite Enfance – Scolaire – Jeunesse
- 06/02/2018 – Commission d’Appel d’Offres – Fourniture et acheminement d’électricité d’une puissance supérieure à 36 Kva - Relance

RESSOURCES HUMAINES

1. APPROBATION DU REGLEMENT DE TRAVAIL EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Monsieur FAYOLLE informe l’assemblée que la commune a souhaité organiser et formaliser son organisation et ses actions en matière de santé et de sécurité au travail.

Dans ce cadre, le règlement de travail en santé, sécurité et conditions de travail est destiné à organiser la vie et les conditions d’exécution du travail au sein de la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Il a été établi en lien avec le Centre de Gestion de la Drôme et plus précisément le référent en matière de santé et sécurité. Il a été soumis à l’ensemble des membres du CHSCT et rédigé en intégrant l’ensemble des dispositions particulières pouvant être prévues pour certaines activités. Elles se trouvent en annexe du présent règlement ou dans d’autres documents (ex : règlement intérieur d’utilisation des véhicules).

Il s’agit d’un cadre général destiné à confirmer à chaque agent et collaborateur de la commune, les règles applicables.

Vote :

Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité

- **ADOpte** le règlement de travail en santé, sécurité et conditions de travail joint à la présente délibération,
- **DECIDE** qu’un exemplaire du présent règlement sera disponible et affiché en Mairie et dans tous les lieux de travail de la commune. Il sera également notifié à chaque agent et tout nouvel arrivant (y compris saisonnier ou en renfort de courte durée) par son supérieur hiérarchique.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE

2. FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D’ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX D’UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 KVA – RELANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que suite à la délibération n°15 du 28 novembre 2017, la précédente procédure relative à la fourniture et l’acheminement d’électricité a été déclarée infructueuse, en raison de la présence uniquement d’offres inacceptables au sens de l’article 59 I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés, les offres étant très supérieures à l’estimation.

Le pouvoir adjudicateur a fait le choix de relancer la procédure par le biais d'une procédure concurrentielle avec négociation avec les deux candidats ayant remis une offre dans les délais impartis et conformes aux modalités formelles de l'appel d'offres, en application de l'article 25 II 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La forme du futur marché reste inchangée, à savoir un contrat unique, couvrant à la fois l'accès au réseau de distribution et la fourniture d'énergie, l'incidence du mécanisme de capacité (mécanisme permettant de garantir de manière durable l'approvisionnement de l'électricité en France pendant les périodes de pointe, et en particulier pendant la période de pics de consommation hivernale) et la refacturation des taxes (C.T.A., C.S.P.E., T.C.C.F.E., T.D.C.F.E...).

Le marché sera conclu pour une durée ferme de 10 mois. Il prendra effet au 1^{er} mars 2018 et prendra automatiquement fin au 31 décembre 2018. Le marché n'est pas reconductible.

La nouvelle procédure a été transmise aux candidats par courriel et par courrier recommandé avec accusé de réception en date 21 décembre 2017.

A l'issue de la date limite de remise des offres fixée au lundi 22 janvier 2018 à 16 h 00, 2 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis (2 plis dématérialisés). Aucun pli n'est arrivé hors-délai.

Une première analyse des offres a été réalisée par les services de la Ville conformément au règlement de consultation, sur la base des critères suivants :

- Prix : 60 % ;
- Valeur technique : 40 %.

En application de l'article 73 du décret susvisé, une négociation a été réalisée avec l'ensemble des soumissionnaires, comme le permet la présente procédure. A l'issue d'une séance de négociation qui s'est déroulée le jeudi 25 janvier 2018, les candidats avaient la possibilité de remettre une nouvelle offre jusqu'au vendredi 02 février 2018 à 12 h 00.

En application de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'appel d'offres a compétence pour attribuer le marché public.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser la signature du marché de fourniture et d'acheminement d'électricité des bâtiments communaux de puissance supérieure à 36 kVA avec la société ÉLECTRICITÉ DE FRANCE (EDF), qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 178 321,00 euros H.T. (soit 288 460,00 euros T.T.C.), tel que résultant du détail quantitatif estimatif.

Vote :

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution du marché, de fourniture et d'acheminement d'électricité des bâtiments communaux de puissance supérieure à 36 kVA à la société ÉLECTRICITÉ DE FRANCE (EDF) pour un montant de 178 321,00 euros H.T., tel que résultant du détail quantitatif estimatif.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits sur le budget de l'année 2018.

3. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur le Maire informe que suite à l'avis publié au Journal officiel de la République française le 31 décembre 2017 relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique, il convient aujourd'hui de modifier ces seuils pour les homogénéiser avec ceux de la réglementation des marchés publics et donc de modifier la délégation donnée au Maire, comme suit :

« 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux dont le montant est inférieur à 5 548 000 euros HT,
- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 221 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »

La commission des finances réunie le 29 janvier 2018 a émis un avis favorable et unanime.

Vote :

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **MODIFIE** la délégation donnée à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat ainsi qu'il suit :

« 3° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux dont le montant est inférieur à 5 548 000 euros HT,
- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 221 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déléguer, par arrêté, à un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

4. APPROBATION PROGRAMME DE TRAVAUX DEPLACEMENT DE DEUX COURTS DE TENNIS

Rapporteur : Alain RIVIERE

Monsieur Alain RIVIERE, Adjoint, informe l'assemblée qu'au regard de la vétusté des courts de tennis et dans le cadre de la construction du futur centre aquatique et de son implantation, le déplacement de deux des cinq courts de tennis situés sur le site de Saint-Paul 2003 s'impose. Une concertation a eu lieu avec les différents clubs ainsi que les représentants de la Fédération Française de Tennis.

Il convient aujourd'hui d'approuver le **programme de travaux** qui consiste à :

1/ Créer deux nouveaux courts de tennis, à proximité immédiate des terrains actuels (côté Est) :

- Création des terrains
- Mise en place de l'éclairage périphérique
- Dépose et repose des équipements (poteaux, filets, chaises d'arbitres)
- Dépose et repose des clôtures périphériques (dépose sur les anciens courts et repose sur les nouveaux)

2/ Aménagement des voies d'accès :

- Prolongement de l'accès piéton actuel pour desservir les deux nouveaux courts
- Études pour la création d'un parking au nord de l'ALSH et d'une voie de desserte depuis le chemin de Chatillon

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Consultation maîtrise d'œuvre : février/mars 2018
- Etudes : avril à juillet 2018
- Consultation marché de travaux : juillet 2018 à septembre 2018
- Travaux : de septembre 2018 à janvier 2019

Le coût des travaux est estimé à 100 000 €HT soit 120 000 € TTC

L'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération s'élève à 125 000 €HT soit 150 000€ TTC. .

Une demande de subvention sera sollicitée auprès des partenaires institutionnels de la commune

Une consultation de maîtrise d'œuvre va être lancée conformément au Code des Marchés Publics avec comme éléments de mission : AVP/PRO/DCE/ACT/EXE/DET/AOR.

La commission Aménagement de l'Espace réunie le 29 janvier 2018 a émis un avis favorable et unanime.

Vote :

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme de travaux annexé à la présente délibération et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents notamment le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

5. SDED – DISSIMULATION DES RESEAUX ELETRIQUES ET TELEPHONIQUES – CHEMIN DES MARRONS – TRANCHE 2

Rapporteur : Claude LOVERINI

Monsieur Claude LOVERINI, adjoint, informe l'assemblée que la commune a demandé au SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) d'étudier les modalités techniques et financières pour effectuer la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques Chemins des Marrons dans la continuité de la tranche 1 réalisée en 2017.

Le projet étudié par le SDED définit les caractéristiques techniques et financières comme suit :

EFFACEMENT ET FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES CHEMINS DES MARRONS TRANCHE 2	
Dépense prévisionnelle HT (dont frais de gestion de 1 828,25 €)	38 393,29 €
Plan de financement prévisionnel	
Financements mobilisés par le SDED	24 955,64 €
Participation communale Réseaux électriques (35 % du montant HT de l'opération)	13 437,65 €
DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES CHEMINS DES MARRONS TRANCHE 2	

Plan de financement prévisionnel Génie Civil	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil (dont frais de gestion de 178,70 € HT)	3752,77 €
Financements mobilisés par le SDED	750,55 €
Participation communale basée sur le HT (80 % du montant HT de l'opération)	3002,22 €
Plan de financement prévisionnel Câblage	
Total HT des travaux de câblage	3718,93 €
Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% X 3718,93 €)	1822,28 €
Financements mobilisés par le SDED	364,46 €
Participation communale (80 % du montant HT dû par Energie SDED et la Commune à Orange)	1457,82 €
Montant total de la participation communale Réseaux téléphoniques	4460,04 €

Soit une participation communale globale de 17 897,69 € HT.

La commission des finances réunie le 29 janvier 2018 a émis un avis favorable et unanime.

- **Vote :**

- **Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

-

- **APPROUVE** le projet établi par le SDED, maître de l'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus,
- **DECIDE** de financer la part communale de **17897,69 € HT**,
- **S'ENGAGE** à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le receveur d'Energies SDED,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

6. MODIFICATION DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2017 – CESSION A L'ASSOCIATION ANCRE

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Monsieur FAYOLLE informe l'assemblée que par délibération du 18 Décembre 2017, le conseil municipal avait autorisé la cession de la parcelle BL 139P de 1064 m² comprenant un bâtiment de 500 m², pour un montant de 310 000 € à l'Association ANCRE.

Il convient de modifier la délibération précitée en précisant que les frais d'arpentage seront à la charge du vendeur. Les autres dispositions de la délibération du 18 décembre 2017 restent à l'identique.

La commission « Aménagement de l'Espace » réunie le 29 janvier 2018 a émis un avis favorable et unanime.

Vote :

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **MODIFIE** la délibération du 18 Décembre 2017 en précisant que les frais de document d'arpentage seront à la charge du vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créditer au budget communal 2018 les crédits correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

PETITE ENFANCE – SCOLAIRE - JEUNESSE

7. ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Rapporteur : Jacqueline BESSIERE

Mme BESSIERE informe que la décision d'organisation du temps scolaire des écoles du département revient à l'IA-DASEN (Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) et porte sur une durée maximale de trois ans.

Dans les écoles de la commune, cette décision arrivera à terme au 31 août 2018. La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme a demandé à la commune de signifier sa demande de reconduction des horaires ou de modification de l'organisation actuelle avant le 9 février 2018.

La Commune a engagé une vaste concertation avec l'IA-DASEN, les représentants des écoles (parents, enseignants....) et elle a notamment réuni les conseils d'écoles en reunion extraordinaire en date du 18 janvier 2018. A cette occasion chaque conseil d'école a été amené à voter, à bulletin secret et il est ressorti de ce vote que 66 voix se sont exprimées pour le retour à la semaine de 4 jours (17 contre, 1 blanc et 1 nul),

Mme BESSIERE Jacqueline, Adjointe informe l'assemblée qu'il convient d'harmoniser les horaires des écoles de la Commune et revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée de Septembre 2018 selon les horaires suivants:

Jours	Horaires
Lundi	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h
Mardi	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h

La commission Petite Enfance – Scolaire - Jeunesse réunie le 30 janvier 2018 a émis un avis favorable et unanime.

Vote :**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

- **DECIDE** que le retour à la semaine d'enseignement sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2018,
- **PROPOSE** à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale les horaires de classe ci-dessous :

Jours	Horaires
Lundi	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h
Mardi	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h

INFORMATIONS**1- RECENSEMENT DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS**

NUMERO	OBJET	TITULAIRE	MONTANT	DATE DE L'ACTE
DC 2017-154	INFRACTUOSITE DE LA CONSULTATION "TRAVAUX DE REFECTION DES PIGNONS ET COMPLEMENT D'ISOLATION - BOULODROME COUVERT"			15/12/2017
DC 2017-155	AVENANT N° 1 AU MARCHE "PRESTATIONS DE SECURITE, DE SURVEILLANCE, DE GARDIENNAGE ET DE GESTION DES PUBLICS DES DIVERS SITES : LOT 1 : PRESTATIONS DE SECURITE, SURVEILLANCE, GARDIENNAGE ET GESTION DES PUBLICS "SAINT PAUL 2003" ET "PISCINE D'ÉTÉ" - LOT 2 : PRESTATIONS DE SECURITE, SURVEILLANCE, GARDIENNAGE ET GESTION DES PUBLICS "DIVERS MANIFESTATIONS"	GAUTHIER SECURITE PREVENTION	Pas d'incidence financière	15/12/2017
DC2017-156	AVENANT N° 1 AU MARCHE "REALISATION DU MAGAZINE MUNICIPAL - LOT 1 CREATION DE LA NOUVELLE MAQUETTE ET MISE EN PAGE (PAO)	SCOOP COMMUNICATIO N	Pas d'incidence financière	15/12/2017
DC2017-157	AVENANT N° 2 AU MARCHE "REALISATION DU MAGAZINE MUNICIPAL - LOT 2 REDACTION ET PRISE DE VUE	CAP SERVICES	Pas d'incidence financière	15/12/2017
DC2017-158	AVENANT N° 1 AU MARCHE "ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES"	PAPETERIE PICHON SAS	Pas d'incidence financière	15/12/2017
DC2017-159	AVENANT N° 1 AU MARCHE "FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION - LOT 3 SERVICES DE TRANSMISSION DE DONNEES : ACCES INTERNET PRINCIPAUX	EQUATION	Pas d'incidence financière	15/12/2017
DC2017-160	AVENANT N° 2 AU MARCHE "CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE - LOT 7 DOUBLAGE/CLOISONS/FAUX PLAFONDS"	SARL CMEPP	7 796,40 € TTC	18/12/2017
DC2017-161	AVENANT N° 1 AU MARCHE "NETTOYAGE DES LOCAUX SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018	HEXA NET	Pas d'incidence financière	20/12/2017

DC2017-162	AVENANT N° 1 AU MARCHÉ "CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE" LOT 4 ETANCHEITE	SMAC	1 356,96 € TTC	20/12/2017
DC2017-163	ATTRIBUTION DU MARCHÉ "MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT URBAIN - AVENUE BECQUEREL NORD / RUE BARBIERE/ COURS DES PLATANES / COURS DU BARRY	AGENCE BAYLONE	131 212,80 € TTC (forfait provisoire de rémunération)	20/12/2017
DC2017-164	INFRACTUOSITE DE LA CONSULTATION "TRAVAUX D'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION"			21/12/2017
DC2018-001	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN BATIMENT COMMUNAL	ASSOCIATION ANCRE		08/01/2018
DC2018-002	AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE - LOT 6 : SERRURERIE, FAÇADE, DOUBLE PEAU	SARL VSM	- 2 208,00 € TTC	10/01/2018
DC2018-003	CONTRAT DANS LE CADRE DU SPECTACLE DE CALI	SARL ASTERIOS SPECTACLES	10 550,00 € TTC	16/01/2018
DC2018-004	AVENANT N° 1 AU MARCHÉ FOURNITURE DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE SECOND OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL D'HONNEUR - RELANCE LOT 1 - PLATERIE - CARRELAGES - PEINTURES - DIVERS	DELMONICO DOREL NEGOCIE (GEDIMAT)	750,93 € TTC	17/01/2018
DC2018-005	MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL (COLUCHE)	ATELIER CREATION ET CONTINUITE		18/01/2018
DC2018-006	MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL (COLUCHE)	COMPAGNIE L'IMPRODROME		18/01/2018
DC2018-007	MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL (COLUCHE)	ASSOCIATION LES IMPROBIOTICS		18/01/2018
DC2018-008	MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL (COLUCHE)	ASSOCIATION LES HAUTS PARLEURS		18/01/2018
DC2018-009	MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL (COLUCHE)	ASSOCIATION LES COMPAGNONS DE LA PIERRE BLANCHE		18/01/2018
DC2018-010	CONVENTION COURS COLLECTIFS ST PAUL 2003	M. MULLER MARIO	4 000,00 € TTC	18/01/2018
DC2018-011	ATTRIBUTION DU MARCHÉ "REVISION DU PLU DE LA VILLE DE ST PAUL 3 CHATEAUX"	SARL B.E.A.U.R.	88 731,60 € TTC (Tranche ferme et optionnelles)	22/01/2018
DC2018-012	ATTRIBUTION DU MARCHÉ "FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET ACHEMINEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX DE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 KVA (2 mois)	EDF	58 186,00 € HT (application des prix unitaires aux quantités réellement excécutées)	22/01/2018
DC2018-014	ACHAT DE LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES : NOUVEAUTES ET FONDS THEMATIQUES ADULTES ET JEUNESSE (FICTIONS, DOCUMENTAIRES, BANDES DESSINEES)	LIBRAIRIE SAURAMPS	Montant Maxi 10 550,00 € TTC (Marché à bons de commandes)	29/01/2018

DC2018-15	ACHAT DE LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES : NOUVEAUTES ET FONDS THEMATIQUES ADULTES ET JEUNESSE (FICTIONS, DOCUMENTAIRES, BANDES DESSINEES)	LIBRAIRIE CONTINENTS	Maxi 21 100,00 € TTC (Marché à bons de commandes)	29/01/2018
DC2018-16	MISE A DISPOSITION GRATUITE DU TERRAIN DE MOTO CROSS	ASSOCIATION MOTO VERTE		29/01/2018
DC2018-17	MISE A DISPOSITION DU GYMNASE MUNICIPAL DE PLEIN SOLEIL	FOOTBALL CLUB TRICASTIN		31/01/2018

FIN DE SEANCE : 19 H 15